

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL267

présenté par
M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de forme et de procédure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.